Trente-et-unième Année. — N° 176 UN NUMÉRO : 15 CENTIMES. VENDREDI 25 JUIN 1886

JOURNAL DE ROUBAIX

POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

PRIX DE L'ABONNEMENT :
Roubaix-Tourcoing : Trois mois, 13 fr. 50. — Six mois, 26 francs. — Un an, 50 francs.
Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois, 15 francs.
La France et l'étranger, les frais de poste en sus.
LE PRIX DES ABONNEMENTS EST PAYABLE D'AVANCE. — TOUT ABONNEMENT CONTINUE JUSQU'A RÉCEPTION D'AVIS CONTRAIRE.

RÉDACTION & ADMINISTRATION
17, RUE NEUVE, 17
Directeur-Gérant : ALFRED REBOUX
Bureau à Tourcoing, RUE DES POUTRAINS, 42

ABONNEMENTS ET ANNONCES :
RUE NEUVE, 17, A ROUBAIX. — A LILLE, RUE DU CURÉ SAINT-ÉTIENNE, 9 bis.
Paris, chez MM. Havas, Laffite et Cie, place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 34
Bruxelles, à l'Office de Publicité.

ROUBAIX, LE 24 JUIN 1886

PONT VOLANT!

Un journal de la gauche teintée expliquait tranquillement hier aux républicains libéraux et aux républicains conservateurs pourquoi leur temps est passé.

C'est à propos du vote de la loi contre les princes. Voici ce que dit le journal en question qui s'appelle la *France* et qui est l'un des plus considérables du parti :

Puisque tout le monde cherche à trouver et à définir les véritables termes de la question, nous pourrions dire en conséquence que la question se pose, au Sénat, entre les anciens ministres de la République de fait et les ministres actuels de la République de droit.

Tous les hommes qui ont joué un rôle, il y a dix ans, très respectable et très utile, nous ne l'oublions pas, ne se sont pas consolés de l'abandon où la politique courante les a laissés peu à peu et successivement.

Jeunes, actifs, ayant déjà un passé à un âge où, pour beaucoup, l'avenir est encore obscur, ils espéraient que les institutions auxquelles ils avaient donné leur concours, resteraient ce qu'elles seraient, qu'elles ne grandiraient pas, qu'elles ne se modifieraient pas. En voyant la République aller à gauche, c'est-à-dire marcher dans sa voie, s'avancer sur son terrain propre, ils éprouvent la sensation de ces constituants de 1789, qui croyaient avoir couvé la monarchie, et qui s'aperçurent trop tard qu'ils avaient fait éclore la République.

C'est bien cela. Les républicains modérés de notre génération ont cru défendre 1789, que personne n'attaquait en réalité et ils nous ont préparé 1792. Il se trouve même parmi leurs élus des sénateurs et des députés qui paraissent vouloir aller au delà.

La « République modérée », expose la *France*, « a fait son temps ». Et elle ajoute aussitôt : « Elle était nécessaire, elle a eu son utilité, *comme toutes les institutions de transition ; c'était un pont volant* ». Nous l'avons toujours cru et nous l'avons toujours dit : La République conservatrice était le moyen ; le jacobinisme était le but. Nous y entrons. Mais « Pont volant » paraîtra dur à tant de braves gens, qui ont accepté, d'un cœur si léger, l'alliance des révolutionnaires et qui se trouvent aujourd'hui si fâcheusement trompés.

« Pont volant ! ». C'est pourtant vrai. La comparaison est d'une justesse irréprochable. Les républicains modérés qui, depuis une douzaine d'années, ont voté pour des candidats de gauche, même quand ces candidats leur paraissaient indignes ou incapables, pensaient qu'ils fondaient la République ; ils ont tout simplement fait le pont pour la Révolution.

Le plus illustre parmi ces hommes de bonne foi, M. Jules Simon, ne nous dissimule plus ses regrets et ses appréhensions. Quand il ne les porte pas à la tribune du Sénat, il les livre à la presse.

Voici le commencement de son article d'hier intitulé : *Les Jacobins :*

« Les jacobins de 1886 ne diraient pas, comme ceux de 1792 : « Notre credo est Septembre. »

« Ils ne feraient pas comme ceux de 1793, leurs oraisons « à sainte Guillotinette ». Les jacobins d'aujourd'hui n'ont rien de commun avec les justiciers de Decazeville. Ils font des expulsions, des dispersions, des désaffectations; mais ils ne tuent pas. Leur patron (je parle de Robespierre) avait deux façons d'agir avec la peine de mort : en théorie, il la condamnait ; en pratique, il en abusait. Ils s'en tiennent à sa théorie, ce qui est honorable pour eux et agréable pour nous. »

M. Jules Simon décrit ensuite une séance du club des Jacobins en 1793 et il continue :

Une de leurs maximes était qu'il faut avoir des mœurs républicaines en république. Ils ne se disaient pas que, quand une civilisation a duré pendant des siècles, il y a toutes les chances pour qu'elle soit le produit légitime, nécessaire, des besoins et des aspirations du pays ; que, dans ce long espace de temps, elle a du pétrir le pays à son image ; qu'on peut la réformer ; qu'on ne peut pas, qu'on ne doit pas la supprimer. Ils ne comprenaient pas nos vertus nationales. Ils ne connaissaient pas les grandes pages de notre histoire. Ils faisaient commencer l'histoire de France au 10 août. Ils ne pensaient à l'au-delà que pour la maudire. Mœurs, traditions, croyances, tout était condamné, tout était conspué. Ils avaient la prétention vraiment enfantine de traiter ce vieux et glorieux peuple comme un peuple naissant. Ils le prenaient pour une cire molle, à façonner. Robespierre acceptait le plan d'éducation de Le Pelletier, qui supprimait l'âme de la France, en créait une autre...

***

La doctrine, n'était qu'un ramassis de négations apprises à l'école de Rousseau, avec quelques sentimentalités du Vicaire Savoyard. Collot d'Herbois avait raison de dire : « Notre credo est Septembre. » C'était leur credo. En place de doctrines, des négations ; en place de méthode l'extermination.

L'extermination ne fut d'abord qu'épuration.

***

Ces épurations étaient d'autant plus redoutables, que les opinions du maître et celles de la Société étaient plus variables. Ils se prétendaient modérés. Ils croyaient l'être en se comparant à Marat, à Hébert, à Varlet, qui tuaient avec emportement, et eux avec réflexion. Il fallait être au point juste où ils s'arrêtaient. Rester en deçà, aller au delà, crime égal, même péril. Il ne suffisait pas de se soumettre, il fallait deviner. Aucune hésitation, aucune nuance n'étaient tolérées. *On avait beau se rendre nul, on n'était jamais certain d'être pur.* De plus, il fallait du zèle. Robespierre épura les électeurs ; il épura les autorités ; il épura le club. Il commença, le 31 mai, à épurer la Convention, et ne s'arrêta plus. Saint-Just, son fidèle, jetait les yeux autour de lui quand il entrait dans la salle, et comptait en lui-même ceux qu'il fallait tuer.

» Tuer! C'était déjà être mort que d'être rayé de la liste des jacobins. Non seulement ils disposaient des sections ou de la commune, de l'accusateur public, des jurés, du tribunal, mais la société mère de Paris avait plus de deux mille sociétés affiliées, de sorte que les arrêts de proscription prononcés rue Honoré se répercutaient dans toute la France. Le comité du Salut public ne fut qu'une simplification de la méthode; le tribunal révolutionnaire, un perfectionnement.

Dogmatiser à tout propos; avoir, pour chaque circonstance, un dogme opportun; tirer à soi le profit des services que d'autres ont rendus; disposer, au nom de l'Etat, de la conscience des citoyens et de l'éducation des enfants; croire qu'on peut mettre la religion chrétienne hors la loi, comme un simple membre de la minorité; épurer la magistrature quand elle ne rend pas assez de services, et prononcer l'excommunication contre les citoyens dont l'échine ne se plie pas assez profondément devant le maître, c'est l'histoire des anciens jacobins, et le portrait des nouveaux. — Je reconnais que les nouveaux ont éliminé la guillotine. Ils font des ilotes; ils ne font plus de cadavres. »

Voilà pourtant où nous a conduits la politique du « Pont volant »

ALFRED REBOUX.

NOUVELLES DU JOUR

« L'épuration » du personnel

Paris, 23 juin. — Les présidents des trois groupes républicains de la Chambre ont fait ce soir leur mise en demeure officielle, auprès de M. de Freycinet, au sujet de l'épuration du personnel.

Bien que ces messieurs aient décidé de ne pas communiquer le résultat de leur démarche, nous savons que M. de Freycinet capitulera devant les exigences radicales, dans cette question comme dans les précédentes.

Son portefeuille l'exige.

Réunion de l'Union conservatrice

Paris, 23 juin. — L'Union conservatrice s'est réunie aujourd'hui sous la présidence de M. de Mackau.

Le groupe s'est occupé de la question de l'emprunt de Panama et de l'attitude à tenir demain, dans les bureaux, pour la nomination de la commission. Il s'est prononcé pour l'abrogation de toutes les dispositions prohibitives inscrites dans la loi.

Les candidats de la droite réclameront énergiquement des renseignements catégoriques de la part du gouvernement.

La charite de Léon XIII

Rome, 23 juin. — Léon XIII, vivement touché de la pénible situation où les classes pauvres de la population de Venise se trouvent réduites par suite de l'épidémie cholérique, a envoyé à S. Em. le cardinal-patriarche une somme de dix mille francs, pour qu'elle soit distribuée parmi les familles les plus éprouvées par le fléau.

Les catholiques d'Irlande et les unionnistes anglais.

Dublin, 26 juin. — Un des arguments favori des unionnistes contre la concession du *Home rule*, c'est que, une fois libre et indépendante, l'Irlande opprimera les protestants qui habitent l'Ile-Sœur. Mgr Walsh, l'éminent archevêque de Dublin, a réfuté à plusieurs reprises cette malveillante et gratuite accusation. Dernièrement, parlant aux étudiants de Blackrod-Collège, il s'exprimait en ces termes : « Ce que nous, irlandais, revendiquons, ce n'est pas le privilège, *c'est la liberté et le droit commun (fair play and equal dealing)*. Nous avons longtemps souffert de l'oppression.

Quand viendra le jour de notre triomphe, nous profiterons, s'il plaît à Dieu, des leçons que nous avons apprises à une si rude école, en nous abstenant scrupuleusement de ce qui pourrait ressembler à l'oppression d'autrui ». Dans un autre discours, Mgr Walsh s'exprimait en ces termes, au sujet de la grande question de l'enseignement : « S'il y a une chose sur laquelle je n'ai pas cessé d'insister publiquement et fréquemment chaque fois que j'en ai eu l'occasion, c'est que, dans cette matière de l'enseignement, nous, catholiques d'Irlande, ne réclamons que la justice et l'égalité ; nous ne demandons pas de privilèges exceptionnels *et même si on nous les offrait, nous les repousserions avec indignation et mépris* ». Il nous semble que voilà de fermes et nobles déclarations; elles mettent complètement à néant les calomnies des orangistes qui représentent les irlandais, les opprimés aujourd'hui, en oppresseurs de demain.

Nous avons vu, avec satisfaction, lord Spencer rendre hommage à la modération des catholiques irlandais. Pendant huit années qu'il a gouverné ce pays, il n'a jamais, nous dit-il, vu *un seul exemple d'intolérance de la part des catholiques*. Les tories peuvent-ils en dire autant des protestants de l'Ulster ?

La catastrophe de Kotzerad. — 50 enfants noyés

Vienne, 23 juin, 10 h. 50. — Un accident épouvantable s'est produit à Kotzerad, en Bohême. Des enfants et leurs parrains de la commune de Kammerburg, voulant passer le fleuve sur un canot pour se rendre à Kotzerad, où l'archevêque de Prague donnait la confirmation, le canot chavira et tous ceux qui se trouvaient dans l'embarcation se noyèrent.

Le nombre des victimes est de 50. 25 cadavres ont déjà été retirés de l'eau.

Une démission

Paris, 23 juin. — M. Charlos Gomel, maître des requêtes au Conseil d'Etat, vient d'adresser sa démission au ministre de la justice.

Un député devenu chanteur

Un jeune député aux Cortès, qui s'était fait remarquer plusieurs fois déjà par son entraînante éloquence, a subitement quitter le terrrain parlementaire pour se produire sur d'autres planches. Il s'est engagé comme fort ténor et vient de signer un engagement au théâtre royal de Madrid. Ce député devenu chanteur s'appel Juan Mantiono.

Un maire dans le mouvement

Il paraît que le maire de Decazeville, M. Cayrade, vient de trouver un digne émule. Nous apprenons en effet que le maire de Rodez, c'est-à-dire de la ville même où siégeait la cour d'assises, a cru pouvoir se permettre de fêter *officiellement* les défenseurs des accusés et les représentants de la presse anarchiste, c'est-à-dire d'affirmer publiquement et hautement ses sympathies pour les assassins qui comparaissaient en ce moment devant la justice de leur pays, et que le verdict du jury allait si justement frapper.

Voici en effet ce que nous raconte la presse locale : le maire de Rodez a reçu, à l'Hôtel-de-Ville, MM. Laguerre, Carrié, Fournières; il leur a offert un punch avec accompagnement de la *Marseillaise* jouée par la musique municipale. Il a applaudi aux discours révolutionnaires de ses hôtes, et il s'est associé, dans la réponse qu'il leur a été faite, aux sentiments et aux idées qu'ils avaient exprimés.

Le choléra

Rome, 23 juin. — Il y a eu dans les dernières 24 heures, 18 cas cholériques et 7 décès à Brindisi; 4 cas et 2 décès à San Vito; 3 cas et 1 décès à Ouri; 2 cas à Laciano et 3 cas et 2 décès à Venise.

En même temps que l'on ferme les portes de la patrie aux membres de deux familles à jamais illustres dans les fastes de notre histoire, on veut ouvrir notre territoire à l'association essentiellement allemande, dite l'Internationale, dont les stupides doctrines amènent en ce moment, aux Etats-Unis, de si sanglants conflits. L'Extrême-Gauche, poursuivant sa victoire, vient en effet de déposer une proposition tendant à l'abrogation de la loi du 22 mars 1872, qui a établi des peines contre les affiliés de l'Association internationale des travailleurs.

« Toute association internationale, dit l'article premier de la loi en question, qui, sous quelque domination que ce soit, et notamment sous celle d'association internationale, aura pour but de provoquer à la suspension du travail, à l'abolition du droit de propriété, de la famille, de la patrie, de la religion et du libre exercice des cultes, constituera, par le seul fait de son existence et de ses ramifications sur le territoire français, un attentat contre la paix publique. »

Voilà loi dont on demande l'abrogation. Voilà le prix auquel les radicaux mettent la continuation de leur bienveillance en faveur du gouvernement. Il s'agit de donner droit de cité en France à toutes les sociétés secrètes allemandes, sociétés dans lesquelles la police du chancelier a toujours exercé une grande influence.

LA LOI
SUR
L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

On vient de distribuer à la Chambre le rapport qu'a rédigé M. Steeg au nom de la commission chargée d'examiner le projet de loi adopté par le Sénat, sur l'organisation de l'enseignement primaire.

Il conclut à l'adoption pure et simple du texte voté par le Sénat ; non pas que ce texte paraisse bon, mais parce que la majorité tient essentiellement à éviter un nouveau renvoi au Sénat, de nouvelles incertitudes, de nouveaux retards. On sait que la Gauche a l'intention de faire tout ce qui dépendra d'elle pour étouffer la discussion des amendements que nos amis présenteront.

Nous nous proposons d'étudier le travail de M. Steeg, que nous nous bornons aujourd'hui à signaler. Mais, sans plus attendre, nous voulons reproduire la dernière page, dans laquelle le rapporteur a cédé la plume à l'unique représentant de la Droite dans la commission, M. Keller. Nos griefs contre la tentative d'oppression sectaire qui est à la veille d'être sanctionnée y sont admirablement résumés. Voici ce passage :

Les conclusions de ce rapport, écrit M. Steeg, ont été adoptées par l'unanimité de votre commission, à l'exception de l'honorable M. Keller, qui a remis, comme résumé de son opinion sur le projet de loi, la note suivante, que la commission a décidé d'insérer textuellement :

« La minorité de la commission se place, pour apprécier la loi, à un point de vue diamétralement opposé. Elle y voit une nouvelle atteinte à la liberté de conscience, l'usurpation par l'Etat du droit le plus sacré des familles et des communes, une organisation dangereuse et tyrannique de l'enseignement public, et d'injustes entraves apportées à la fondation et à l'existence des écoles libres.

« En effet, les articles 13 et 14 mettent les finances des communes à la merci d'un conseil universitaire qui ne représente pas les contribuables et qui pourra leur imposer la création d'un nombre illimité d'écoles.

« Contrairement à la pratique des pays libres, les conseils municipaux et les pères de famille ne participent en rien à la nomination des instituteurs, n'exercent aucune surveillance, aucun contrôle sur l'éducation de la jeunesse, et le commissions scolaires ne peuvent même plus apprécier les matières et les méthodes d'enseignement qui froisseraient la conscience des familles.

« Sous prétexte d'assurer l'indépendance de l'instituteur, on fait de lui un agent nommé par le préfet et, par suite, soumis à toutes les vicissitudes de la politique. Désormais, il ne relèvera que du pouvoir central et devra se faire l'écho de sa doctrine variable.

» Les instituteurs et les institutrices congréganistes auxquels on ne peut reprocher que leur foi, commune à tous les catholiques, sont systématiquement exilés des écoles publiques dans les communes qui demandent leur maintien. Pour atteindre les Frères dans leur recrutement, on leur enlève la dispense du service militaire dont profitent encore les instituteurs publics, et on leur ôte le droit d'accomplir l'engagement décennal dans les écoles libres qui seules leur restent ouvertes.

« En même temps, les immeubles consacrés par de généreux fondateurs à des écoles publiques congréganistes sont l'objet d'une véritable confiscation, qui sauvegarde à peine les droits des héritiers.

« Les écoles libres sont ouvertes à l'inspection d'un nombre démesuré de fonctionnaires et de délégués.

« Les membres de l'enseignement libre sont justiciables d'un conseil départemental, composé en grande partie de leurs rivaux et de leurs adversaires naturels, c'est-à-dire de membres de l'Université, qui peuvent les réprimander, les censurer, les suspendre et même leur interdire pour toujours d'enseigner.

« Il est difficile d'imaginer un ensemble plus complet de mesures pour contraliser aux mains de l'Etat le monopole de l'enseignement primaire public et pour affaiblir et désarmer la concurrence de l'enseignement libre. Aussi la minorité proteste-t-elle avec énergie, au nom de la liberté de conscience, au nom des pères de famille et des communes, contre le projet de loi qui vous est soumis »

TOUJOURS L'EFFET DES GRÈVES

Voici ce que nous lisons dans les journaux américains :

« On évalue à trois millions de piastres les pertes encourues par les ouvriers des Etats-Unis durant les dernières grèves. On ne donne pas l'évaluation des pertes des Compagnies, qui naturellement doivent être énormes. »

Ainsi, en dehors des pertes subies par les Compagnies et dont il est difficile d'évaluer le chiffre, c'est quinze millions de salaires que les dernières grèves ont fait perdre aux ouvriers des Etats-Unis.

Ceux qui excitent les grèves les rendront-ils ? Répareront-ils toutes les conséquences que cette perte a nécessairement entraînées pour les ouvriers tant au point de vue de la misère matérielle qu'au point de vue de malaise moral?

L'INCIDENT FAIDHERBE AU SÉNAT

Nous avons raconté l'incident qui s'est produit mardi au Sénat, à propos du vote du général Faidherbe.

Cet incident a été fâcheux. On comprend l'exaspération de la droite au souvenir des escamotages de bulletins qui, plusieurs fois, ont modifié absolument le résultat de certains scrutins. Mais ceux qui ont obligé le général Faidherbe à se faire porter à la tribune pour voter se sont trompés. Voici l'explication que donne le *Français* :

« Les journaux républicains font grand bruit de l'incident du général Faidherbe, qui s'est fait porter à bras par ses amis jusqu'à la tribune pour voter, sur l'ensemble, en faveur de la loi d'expulsion. Ils feignent de se tromper sur les sentiments que son apparition a provoqués sur les bancs de la droite. Le courage militaire de M. le général Faidherbe, auquel tous nos amis rendent hommage, est absolument en dehors de la question, et c'est peine perdue que d'essayer de l'y mêler.

« Mais il est difficile d'oublier qu'à l'époque où M. le général Faidherbe faisait vaillamment tête à l'invasion prussienne, il comptait parmi les plus braves officiers de son armée un de ces princes à la proscription desquels il s'associe aujourd'hui. Le commandant en chef de l'armée du Nord proscripteur du capitaine Robert le Fort, voilà ce qui a provoqué l'indignation de nos amis du Sénat, et ce qui produira la plus douloureuse impression dans toute l'armée, comme dans tout le pays.

« La précaution prise par quelques sénateurs de la droite était d'ailleurs justifiée par le souvenir de l'escamotage qui s'était produit lors du vote des crédits du Tonkin ».

La véritable attitude de l'immense majorité des sénateurs de droite ressort des paroles suivantes de M. de Lareinty, que nous empruntons au compte rendu :

M. le baron de Lareinty. — Messieurs, j'ai demandé la parole pour donner au Sénat quelques explications au sujet de l'incident qui vient de se produire. Au moment de l'appel du nom de M. le général Faidherbe, j'ai demandé à M. le président de vouloir bien faire porter l'urne au banc de M. Faidherbe.

M. le président m'a répondu que le réglement s'y opposait, et alors j'ai répliqué ces paroles qui n'ont pas été entendues au milieu du bruit, et que je tiens à rétablir, que le règlement ne pouvait être appliqué à un héros comme le général Faidherbe.

Voilà ce que j'ai dit en mon nom et au nom de mes amis (Applaudissements).

LE DRAME BAVAROIS

On écrit de Munich, 20 juin :

La cérémonie funèbre a évoqué chez tous les assistants bien des souvenirs. Les Munichois se rappelaient les fréquentes promenades, en calèche découverte, de deux jeunes princes répondant gracieusement aux salutations de la foule ; l'un à la taille élancée, le visage souriant, le regard perdu dans le vague, au front large, les cheveux d'un beau noir retombant sur la nuque ; l'autre plus jeune de quelques années, blond, à la physionomie pleine de vivacité. C'étaient les futurs rois de Bavière, Louis II, mort tragiquement après une existence agitée, et Othon Ier, qui a accueilli la nouvelle de la fin de son frère et son élévation au trone par un éclat de rire !

Le suicide du roi ne fait aucun doute ; dans un moment lucide, Louis II, sentant toute l'horreur de sa situation, la comparant à celle de son frère, certain de ne plus pouvoir satisfaire ses fantaisies, avait résolu d'en finir avec la vie, et le docteur de Gudden, qui voulait sauver le Roi, a été terrassé et ensuite entraîné dans les flots du lac de Starnberg.

Je me suis longuement entretenu aujourd'hui avec une personne qui a été jusqu'au dernier moment dans l'entourage immédiat de l'infortuné Roi.

Depuis dix ans, il s'était absolument désintéressé de la politique et n'avait *jamais* plus communiqué avec les ministres. Ses prodigalités pour construire des palais et des châteaux prenaient des proportions telles qu'il fallut à tout prix lui faire entendre raison. Il y a plus d'un an, le prince Luitpold s'était décidé à tenter la démarche, il fut éconduit avec éclat. Une commission d'Etat dut alors être désignée pour lui annoncer la régence; mais le prince Luitpold insista pour retarder cet acte, dans l'espoir que la raison reviendrait. Ce fut le contraire qui arriva. Louis II concevait des projets grandioses; parmi les papiers soumis à la Chambre, il s'en trouve un du Roi, qui demande trois cents millions pour des palais, des jardins suspendus, etc.

C'était un ancien groom, élevé à une fonction du palais et devenu confident, nommé Essberger, qui transmettait au ministère les ordres du Roi. Dernièrement, il arriva pendant la nuit de Hohenschwangau, pour demander trois millions. Lorsqu'il revint les mains vides Louis II le reçut à coups de cravache. Il paraît que l'existence de ceux qui vivaient dans son intimité était insupportable et que l'un d'eux s'est suicidé de désespoir. Dans ces circonstances, la déchéance s'imposait, et le prince Luitpold donna cette fois son consentement. Le ministère n'a pas prévu la résistance et on blâme sa façon peu habile de procéder à l'internement.

Le comte de Durckheim, dont il a été tant parlé, aurait, dit-on, abusé de sa position et exercé l'influence la plus fâcheuse sur l'esprit malade du Roi

Le comte de Durckheim avait épousé, pour sortir de ses embarras financiers, la fille du riche comte russe Bobrynski. Il continua, après son mariage, à mener une vie agitée. Cependant, il incriminait la conduite de la comtesse. Il surprit un jour une lettre du prince Arnolphe, et voulut faire un coup d'éclat. Louis II étouffa le scandale en consentant au divorce, nomma le comte son aide de camp; la comtesse fut désignée comme dame d'honneur de la reine-mère. (Hier, elle s'est évanouie et on a dû la transporter dans une voiture).

Lorsque le comte de Durckheim apprit que la régence allait être proclamée, il craignit de perdre sa situation et a tenté de la sauver en excitant Louis II à la résistance. Il a été mis en liberté ; l'instruction se poursuit. On croit qu'il sera reconnu non coupable, mais il sera, sans doute, obligé de renoncer à ses fonctions.

Ainsi que je vous l'ai télégraphié, on est persuadé que le prince régent sera nommé roi. Le prince Luitpold, qui a été pendant quelque temps particulariste, s'est rallié depuis quelques années aux idées allemandes. Son premier acte sera de saluer l'empereur à Ems ou à Gastein. Vous savez que jamais Louis II n'avait revu l'empereur Guillaume depuis le couronnement de celui-ci, bien que ce soit lui qui ait posé la couronne impériale sur le front du triomphateur. L'empereur ne s'est jamais arrêté à Munich, il ne faisait que traverser la gare.

La Bavière est absolument prussianisée; le militarisme domine tout ici et il y a beaucoup d'officiers prussiens dans l'armée bavaroise. Un général m'a dit aujourd'hui ceci :

— Si jamais un roi de Bavière commandait à son armée de marcher contre la Prusse, l'armée lui rappellerait qu'elle a prêté serment d'obéissance au Roi comme à son commandant en chef en temps de paix, et à l'empereur d'Allemagne comme à son commandant en chef en temps de guerre.

Le parti catholique a seul résisté à l'influence allemande.

Au dernier moment, j'apprends que le roi Othon a été pris d'un accès de fureur et a tenté de s'échapper à Munich.

APRÈS LE VOTE

On nous écrit de Paris :

« Votée à huit heures au Sénat, la loi d'expulsion était criée, une heure après, dans toutes les rues de Paris, par les vendeurs de feuilles radicales. A ce moment de la journée, les boulevards seuls prennent feu à la nouvelle ; des groupes nombreux se forment et les commentaires vont leur train. Généralement, ils n'étaient pas favorables, ni à la mesure et moins encore au Gouvernement.

» Ce matin, dès sept heures, les crieurs entraient de nouveau en scène avec les divers journaux républicains et radicaux du matin. Cette fois, la vente était fructueuse dans tous les quartiers de Paris. La masse populaire, en majorité hostile à l'expulsion, s'étonne de ce que pas un journal conservateur, dont on aurait voulu connaître les appréciations, ne fut aussi vendu sur la voie publique.

» L'émotion causée par le vote de la *Chambre haute*, s'est, du reste, continuée toute la journée et elle a eu littéralement le pas sur les affaires, non seulement à la Bourse, mais au Cercle du Louvre et dans tous les autres centres industriels et commerciaux.

» Au Sénat, dès qu'on eut proclamé le résultat du vote sur l'ensemble de la loi, M. de Freycinet et ses collègues, qui assistaient à la séance, se hâtèrent de partir avec un empressement qui donnait à leur départ l'apparence d'une véritable fuite. Les membres de la droite ne purent alors savoir, comme ils le désiraient, si la promulgation aurait lieu aujourd'hui ainsi que le bruit en était répandu.

» M. de Freycinet, en quittant le Luxembourg, se rendit droit à l'Elysée, où l'attendait le président de la République.

» La première parole du président du conseil, en abordant le chef de l'Etat, fut celle-ci :

« 34 voix de majorité ! Tant mieux ! répliqua M. Jules Grévy.

» Après avoir rendu compte des incidents de la séance, M. de Freycinet demanda au président de la République son avis au sujet de la nécessité d'une promulgation immédiate.

» Les autres ministres arrivèrent alors et un débat s'engagea sur le point de savoir si la promulgation ne devait pas avoir lieu le 23, c'est-à-dire aujourd'hui, Cette date s'imposait, au dire de MM. de Freycinet et Sarrien, afin de ne pas laisser le temps aux manifestations de se produire avant le départ des princes. Elle l'a emporté, en effet, sur un rapport du préfet de police indiquant que plus la promulgation serait prompte, moins il y aurait à craindre des manifestations. Ce rapport décida de la question et le gouvernement fit parler l'*Officiel* dès ce matin.

» J'ajouterai, sauf à y revenir plus tard, que tous les membres du corps diplomatique présents hier au Luxembourg, ont transmis aussitôt à leur gouvernement, les résultats des scrutins sénatoriaux, en même temps qu'une analyse du discours prononcé par le président du conseil.

» Cette après-midi, M. de Freycinet a reçu, comme il le fait d'habitude, le mercredi, les ambassadeurs des puissances et l'on a remarqué que tous ses entretiens ont porté sur la mesure consacrée par le vote d'hier, qu'il s'est efforcé de justifier à l'aide des arguments déjà employes par lui à la tribune des deux Chambres.

Les membres du corps diplomatique ont écouté, paraît-il, en silence ces explications et si le silence est, dit-on, la leçon des Rois, à plus forte raison doit-elle être celle des ministres de la République.

LA JOURNÉE DE MERCREDI

(*De notre correspondant particulier*)

Paris, 23 juin. — M. Lozé, secrétaire-général de la préfecture de police, a été chargé par le ministre de l'intérieur de se rendre ce matin chez le prince Napoléon et chez le prince Victor pour leur faire savoir officieusement que le gouvernement était disposé à leur accorder les délais qu'ils jugeraient eux-mêmes nécessaires pour faire leurs préparatifs de départ à condition qu'ils ne missent pas à profit ces délais pour organiser une manifestation quelconque. M. Levaillant, directeur de la sureté générale, a été chargé d'accomplir une mission semblable auprès du comte de Paris, M. Levaillant est parti ce matin pour Eu.

A EU

Paris, 23 juin. — Le train qui est parti aujourd'hui à 8 heures pour Eu, par la gare du Nord, a emporté plus de 500 personnes; les divers trains partis dans la journée contenaient également beaucoup de fidèles désireux de saluer, au moment où un arrêt de proscription le bannit de la terre de France, le chef de la Maison Royale. Une quarantaine de députés qu'une très importante discussion oblige de se trouver demain, jeudi, à la Chambre, se sont rendus aujourd'hui à Eu.

Parmi eux, nous avons remarqué 15 députés du département du Nord, des députés du Pas-de-Calais, de la Somme, de l'Oise, Mgr Freppel, député du Finistère, est parti également par le train de ce matin. Le prince quittera le château d'Eu, demain à trois heures. Il s'embarquera au Tréport entre 4 et 5 heures. Aucune réception officielle n'aura lieu.

C'est sous forme d'une lettre-déclaration que paraîtra le manifeste que Monsieur le comte de Paris adressera au pays, pour protester contre la mesure qui le frappe et tracer le programme du parti monarchique. Cette lettre sera publiée simultanément à Paris et en province, vendredi matin. Les personnes qui accompagnent le prince en Angleterre, sont MM. d'Haussonville, de Bondy, Saint-Marc Girardin, Aubry-Vitet, de Saporta et Camille Dupuy.

Par ordre reçu ce matin de M. le comte de Paris, rien ne devra être changé, pour le moment, ni parmi le personnel ni dans l'installation de l'hôtel Galliera. Vers deux heures, Mme la comtesse de Paris a envoyé prendre quelques menus objets qu'elle avait laissés dans ses appartements privés.

Eu, 23 juin. — Les visiteurs affluent au château; plus de vingt-cinq maires des communes avoisinantes sont venus s'inscrire et assisteront demain au départ. La petite princesse Louise est maintenant hors de danger, mais ne pourra partir demain. La comtesse de Paris reviendra auprès d'elle après avoir accompagné son mari jusqu'à destination. Le prince Henri, fils du duc de Chartres, reste en France.

Eu, 23 juin, 1 h. 55, s. — La réception a commencé aujourd'hui, à une heure, dans la galerie d'honneur. Il y a plus de mille personnes. Le comte de Paris serre la main aux visiteurs qui lui sont présentés. Il est entouré de tous les membres de sa famille. La ville est absolument calme.

Eu, 23 juin, 2 h. 15. — Le comte de Paris n'a prononcé aucune allocution. Il dit quelques mots seulement à chacune des personnes qui lui est présentée en particulier.

Le calme, le courage des princes fait l'admiration de tous et augmente l'émotion des visiteurs. Trois registres déposés à l'entrée du château ont été couverts, depuis le matin, de plus de 2000 signatures.

Dans cet album de la fidélite les plus grands noms coudoient les plus modestes. Beaucoup de députés et de sénateurs. Citons MM. d'Aillères, de la Ferronnays Bottieau, Mgr Freppel, MM. les généraux Robert et Guillemin.

Nous remarquons également les noms de trente officiers au moins appartenant aux régiments voisins, de M. le maire d'Eu et du chef de la police. Chose plus extraordinaire encore, un certain nombre de fonctionnaires, dont nous tairons les noms, sont aussi venus s'inscrire.

Nous avons vu une dizaine d'ouvriers en costume de travail venir tracer péniblement leurs noms sur le registre. La consternation de ces braves gens fait mal à voir. Il n'y a qu'un cri dans toutes les bouches : « C'est la ruine pour nous. »

Une affiche apposée sur les murs par les soins d'un messager d'Eu, doit informer les populations de l'heure de départ. Les princes quitteront le château à 1 heure; l'embarquement au Tréport aura lieu à 2 h. mais, en raison de la marée, le navire ne pourra lever l'ancre avant 3 herres.

Tous les grands journaux étrangers sont représentés.

La manifestation de demain s'annonce comme devant avoir un caractère très imposant.

Eu, 23 juin, 4 heures soir. — L'affluence est énorme. Le prince de Joinville, le duc de Chartres, le duc Henri d'Orléans assistent à la réception.

Des délégations de toutes les villes de France se présentent : Marseille, Montpellier, Arles, Lyon, Bordeaux, etc.

M. Plichon, au nom de ses collègues de la députation, adresse au comte de Paris, une éloquente protestation. Le comte de Paris remercie chaleureusement et invite ses amis à « répondre demain par le calme et le silence au sanglant outrage qui vient de lui être infligé. » Ce sont ses propres paroles. L'émotion redouble.

Six heures et demie. — La réception dure encore. Les registres ont dû être renouvelés.

Tréport, 23 juin, 9 h. soir. Les autorités d'Eu et du Tréport prennent des mesures de précaution extrêmes. Des télégrammes chiffrés sont échangés d'instants en instants avec Paris.

Une brigade de gendarmerie de renfort est venue de Dieppe. Ordre a été donné d'arrêter quiconque crie vive le roi. La mer est de plus en plus mauvaise; la *Victoria*, capitaine Stubbs, est un navire anglais d'une longueur de 62 mètres et l'équipage se compose de 17 hommes. Il est ancré dans le fond du port, près de la gare.

Paris, 23 juin. — La démission de M. Foucher de Careil est officielle.

On assure que le gouvernement a fait soigneusement relever les noms des personnages qui envoient au comte de Paris, par télégramme privé, l'hommage de leur attachement. Ce sont sans doute les futures listes de proscriptions que l'on prépare.

Calais, 23 juin. — Malgré la tempête, le vent d'ouest soufflant dans le détroit, le paquebot de Calais à Douvres fait son service régulier. Si la bourrasque continue à souffler demain, les ports de la Manche deviendraient impraticables. Le comte de Paris serait obligé de venir s'embarquer à Calais, à bord de *Invicta*.

Déjà le comte de Beauvoir et de nombreux amis du prince se sont embarqués ici pour le recevoir à Douvres. Le comte Albert de Mun vient de débarquer; il se rend à Eu.

Le comte de Paris à Bruxelles

Bruxelles, 23 juin, 9 heures. — Plusieurs journaux ont parlé de l'intention de M. le comte de Paris de se fixer à Bruxelles, après la promulgation de la loi d'expulsion. Je tiens de source absolument certaine les renseignements suivants sur ce sujet :

Immédiatement après le vote émis par la Chambre, le roi des Belges a invité son cousin à profiter de l'hospitalité belge, en mettant à sa disposition le château de Ciergnon, situé dans les Ardennes et très rarement habité par la famille royale. Dans une lettre adressée au roi, le comte de Paris a décliné l'offre en déclarant qu'il n'a pas encore définitivement choisi son domicile. Toutefois, le comte de Paris a promis de rendre visite, immédiatement après le vote du Sénat, à la cour de Bruxelles, où il fera un séjour assez prolongé, et attendant une décision définitive quant au choix de sa nouvelle résidence.

Le départ du Prince Victor

Paris, 2 heures 1/2. — Bien que la réception du prince Victor Napoléon ne doive commencer qu'à trois heures, l'affluence est déjà grande à l'hôtel de la rue de Monceau.